



Saint Louis lavant les pieds des pauvres

Le dernier *Jeudi Saint* de la Monarchie Très Chrétienne

[Cave Ne Cadas](#)

Publié le 13 avril 2017

LE DERNIER JEUDI SAINT DE LA MONARCHIE TRÈS CHRÉTIENNE

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI,
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam
et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux
raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME SOIXANTE-TROISIÈME.



Chaque volume 7 francs et 8 francs franc de port.

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE MON L'ARCHEVÊQUE,
Quai des Augustins, n° 35.

—
1830.

J'ai sous les yeux les pages 259 et 260 du soixante-troisième volume (année 1830) du journal ecclésiastique intitulé « *L'Ami de la Religion et du Roi* » où l'on trouve, à la rubrique « nouvelles ecclésiastiques », le compte-rendu de la **dernière Semaine Sainte de la Monarchie Très Chrétienne** : moins de quatre mois plus tard en effet, le trône de **Charles X** — dernier de nos Rois à avoir reçu les saintes onctions du Sacre — serait renversé...

Je ne résiste pas à la tentation de vous en livrer ci-dessous les extraits, qui montrent de quelle manière les **Rois Très Chrétiens** accomplissaient leurs devoirs religieux, et en particulier comment ils accomplissaient eux-mêmes le **Jeudi Saint le rite para-liturgique du lavement des pieds**, appelé aussi « *Mandatum* ».

En effet, le Roi de France était, du fait de son Sacre, établi dans une catégorie à part où il était équipé à un évêque pour certaines fonctions : « *l'évêque du dehors* », selon l'expression consacrée.

On notera aussi que le souci des pauvres et l'attention à leurs besoins ne sont pas une préoccupation récente de la Sainte Église et de ses fidèles ; et on remarquera en même temps que la pratique de la charité et de l'aumône ne requièrent pas non plus cette espèce de dépouillement ostentatoire tels que les conciliaires le pratiquent aujourd'hui et qui constitue finalement davantage une insulte pour les pauvres qu'il ne les honore...

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES

PARIS. Le mercredi saint, à huit heures et demie, le Roi, accompagné de M. le Dauphin et des deux princesses, s'est rendu à St-Germain-l'Auxerrois, pour y faire ses Pâques. S. M. et LL. AA. RR. étoient suivies des grands-officiers de leurs maisons. Le Roi a été reçu par M. le curé, à la tête de son clergé, et par le maire du 4^e arrondissement. M. l'abbé de Rouhaut de Gamache, aumônier ordinaire, a célébré la messe, à laquelle le Roi et la famille royale ont communié. M. l'abbé Lefèvre de Palme, chapelain, a dit la messe d'actions de grâces. Un grand nombre de fidèles se pressaient pour être témoins de cet acte de piété. Puisse ce grand exemple n'être pas stérile pour eux ! Le Roi est retourné ensuite aux Tuileries.

— La cérémonie de la Cène a eu lieu le jeudi saint aux Tuileries dans la galerie de Diane, que l'on avoit disposée à cet effet. Après le discours, le Roi a lavé les pieds à

13 enfans, et leur a remis à chacun une bourse contenant 13 pièces de 5 fr., 13 plats, un pain et un vase rempli de vin. S. M. a été servie dans cette occasion par M. le Dauphin et par ses grands-officiers. Les princesses et beaucoup de personnes de distinction assistoient à la cérémonie, après laquelle le Roi et la famille royale se sont rendus à la chapelle pour l'office du jour. A quatre heures, le Roi et la famille royale ont assisté aux ténèbres, et sont retournés le soir à la chapelle pour adorer la croix.

— M. l'archevêque, à la fin de la messe solennelle qu'il doit célébrer le jour de Pâque dans l'église métropolitaine, donnera la bénédiction papale, à laquelle est attachée une indulgence plénière.

NOTA BENE – PRÉCISIONS AU SUJET DU JEUDI SAINT DES ROIS DE FRANCE :

En raison de quelques questions qui sont souvent posées, nous devons ici apporter quelques précisions en complément parce que, de nos jours, beaucoup sont dans l'**ignorance** de ce que sous-entendent les textes publiés :

1) Le « **Mandatum** » (c'est-à-dire la cérémonie du lavement des pieds) était un rite traditionnel auquel se sont soumis pratiquement tous les Rois de France (sauf par exemple Louis XVIII qui ne possédait pas les conditions physiques pour l'accomplir mais sous son règne la cérémonie avait cependant bien lieu et c'était son frère, futur Charles X, qui lavait les pieds des pauvres au nom du Roi : on en trouve le compte-rendu dans d'autres numéros de l'« **Ami de la Religion et du Roi** » que j'ai pu lire).

2) D'un point de vue liturgique, le « **Mandatum** » n'a été intégré dans la Messe du Jeudi Saint qu'avec la **réforme « Bugninienne » des rites de la Semaine Sainte promulguée par Pie XII en 1955**. Jusqu'alors il constituait un rite liturgique à part, accompli en dehors de la Messe, par les évêques, par les curés de paroisses, par les supérieurs de communautés religieuses... etc., dans la journée du Jeudi Saint.

3) Dans l'article sus-cité, nous voyons Sa Majesté le Roi Charles X, le Dauphin (futur Louis XIX) et les deux princesses (c'est-à-dire Madame la Dauphine – Marie-Thérèse, fille de Louis XVI –, et Madame la Duchesse de Berry) aller « **faire leurs Pâques** » à Saint-Germain l'Auxerrois : ceci appelle deux explications. Tout d'abord, il est bon de rappeler que la famille royale assistait quotidiennement à la Sainte Messe dans la chapelle du château des Tuileries ; mais, d'autre part, selon **les règles canoniques alors en vigueur**, chacun était tenu d'accomplir le **précepte de la Communion Pascale** dans sa paroisse.

Le palais des Tuileries se trouvant sur le territoire de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, c'est la raison pour laquelle la famille royale devait se rendre dans cette église pour satisfaire au

devoir pascal, et ne pas se contenter d'assister aux offices de la Semaine Sainte dans la chapelle du château. En même temps le Souverain et ses proches donnaient par là un bel exemple d'observation des commandements de l'Église.

4) L'article présentement publié mentionne aussi qu'après la Sainte Messe au cours de laquelle elle a communié, la famille royale a assisté à une seconde Messe, dite *Messe d'action de grâces*.

Il faut bien comprendre que la communion fréquente n'est qu'une pratique extrêmement récente : jusqu'aux permissions données par **Saint Pie X**, les fidèles et les religieux eux-mêmes, ne pouvaient pas communier tous les jours, même s'ils assistaient quotidiennement à la Sainte Messe. Les jours où la Sainte Communion était permise, on avait coutume d'assister — aussitôt après la Messe au cours de laquelle on avait communié — à une autre Messe, la *Messe d'action de grâces*, qui — comme son nom l'indique — était offerte à Dieu en remerciement du bienfait incommensurable du sacrement que l'on venait de recevoir. Cette manière de faire peut paraître curieuse à beaucoup de nos contemporains, mais du moins avait-elle le grand mérite de ne pas banaliser la Sainte Communion — comme c'est trop souvent le cas de nos jours — et d'en mettre en valeur toute l'extraordinaire grandeur.



Saint Louis lavant les pieds des pauvres (manuscrit du XVe siècle)

Le *CatholicaPedia Blog* rentre ce soir en réclusion, solitude et grand silence jusqu'au matin de Pâques...

Je vous souhaite un très beau, très bon, très fervent et très saint *Triduum Pascal*, dans une union la plus parfaite possible aux Cœur Sacré de Jésus & Cœur Dououreux et Immaculé de Marie, dans toutes les phases de la Bienheureuse Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, de Sa descente aux enfers et jusqu'à l'aube de Sa Résurrection.

